

AR Prefecture

046-214601379-20240522-202405005-DE
Reçu le 27/05/2024

Commune de LABASTIDE-MARNHAC

Département du LOT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

Date de la convocation le 6/05/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Étaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO BERTOLO – Fabrice CLARY - Marie CALMON LAGARRIGUE – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Jacques BOUSQUET – Jean-Marc LAVIALE – Liliane RESSEGUIER – Sylvie LOUIS – Pierre MASSABEAU - Sylvia BAQUE – Benoît JURASCHEK –

Absents : Olivier TAURAND

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

Délibération N° 2024-05005

Objet : Règlement et tarification du cimetière
Annule et remplace la précédente délibération du 6 mai 2021

L'évolution du cimetière municipal nécessite de créer un nouveau type de concession : «**des cavurnes de 4 places**».

Le maire informe le conseil municipal qu'il est donc nécessaire d'actualiser le règlement intérieur du cimetière et de délibérer sur la nouvelle offre tarifaire des concessions.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du règlement intérieur du cimetière de Labastide-Marnhac, annexé à la délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécourse accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

AR Prefecture

046-214601379-20240522-202405005-DE
Reçu le 27/05/2024

Concernant la nouvelle grille de tarification monsieur le Maire propose les tarifications suivantes :

1/ LES CONCESSIONS EN TERRE :

CAS 1 - Terrain de 2,90 m X 2,40 m (nouvel emplacement cimetière)

Caveau : longueur (L) 2,50M Maximum, largeur (l) : 2,00 maximum + trottoir de comblement obligatoire avec minimum de 20 cm tout autour du caveau.

Concession	15 ans	prix	200 €
Concession	30 ans	prix	300 €
Concession	50 ans	prix	500 €

CAS 2 - Terrain de 2,70 m x 2.20 m (ancien emplacement cimetière)

Caveau longueur 2,50 m maximum, largeur 2.00 m maximum + trottoir de comblement obligatoire avec minimum de 10 cm tout autour du caveau.

Concession	15 ans	prix	200 €
Concession	30 ans	prix	300 €
Concession	50 ans	prix	500 €

CAS 3 - Terrain de 2,70 M x 1,20 M (ancien emplacement cimetiere)

Caveau longueur 2,50 m maximum, largeur 1 m maximum + trottoir de comblement obligatoire avec minimum de 10 cm tout autour du caveau.

Concession	15 ans	prix	150 €
Concession	30 ans	prix	250 €
Concession	50 ans	prix	400 €

2/ LES CASES DU COLOMBARIUM :

Concession	15 ans	prix	400 €
Concession	30 ans	prix	600 €

3/ LES CAVURNES :

Concession	30 ans	prix	1000 €
Concession	50 ans	prix	1500 €

AR Prefecture

046-214601379-20240522-202405005-DE
Reçu le 27/05/2024

~~Après en avoir délibéré, le conseil municipal~~ est passé au vote,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Emet un avis favorable à la nouvelle grille tarifaire et le règlement du cimetière.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

LE MAIRE,
Daniel JARRY



Publié le 27/05/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>